



APPEL A PROJET- CANDIDATURES

Organisation d'un marché des Villes Jumelles

Ville d'Aix-en-Provence

La ville d'Aix-en-Provence recherche une association/structure sur la période de Noël, pour organiser place François Villon un marché des Villes jumelles.

Présentation:

La ville d'Aix en Provence souhaite mettre en avant les relations avec les Villes Jumelées pour faire découvrir l'artisanat et les traditions culinaires :

- ISRAEL, Ashkelon
- LIBAN, Baalbeck
- MALI, Bamako
- ANGLETERRE, Bath
- USA, Bâton Rouge et Coral Gables, Philadelphie
- TUNISIE, Carthage
- PORTUGAL, Coïmbra
- ESPAGNE, Grenade
- JAPON, Kumamoto
- MAROC, Oujda
- HONGRIE, Pécs
- ITALIE, Pérouse
- ALLEMAGNE, Tübingen

Conditions :

Cet appel à candidature est valable pour 3 ans (1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction) pour une durée d'occupation temporaire de 5 jours pendant les festivités de Noël. Les dates retenues en 2026 sont du mercredi 2 au dimanche 06 décembre 2026.

La ville se réservant le droit de modifier l'espace mis à disposition si besoin dans les années à venir, en cas d'indisponibilité liée à des travaux par exemple.

Informations complémentaires :

La Ville mettra à disposition de l'organisateur entre 15 et 25 chalets avec les caractéristiques suivantes :

- Longueur intérieur 4m
- Largeur 2,35m
- Ouverture auvent 3,70m

- Structure : chalet en bois, essence épicéa ép.30mm, classement au feu M3, certifié PEFC.
- Couleur Chêne claire, lasuré.
- Porte d'accès latérale de 0,90m (côté au choix) avec serrure à clé profil européen.
- Auvent de façade avec ouverture par vérins pneumatiques. Soubassement à l'avant amovible pour permettre l'accès du public à l'intérieur du chalet (sur demande) +1 auvent latéral quand cela le permet (non systématique sur tous les chalets). Les auvents sont équipés d'une fine bâche pour parer la pluie.
- Toiture équipée d'une bâche garantissant l'étanchéité de celle-ci.
- Plancher est en lambris EPICEA rainurés languetés 135/19mm d'épaisseur
- Tablette extérieur démontable à l'avant de 30 à 40cm sur toute la longueur de la façade, munis de 2 béquilles en bois avec fixation par vis papillon.
- 1 Appareillage par chalet comportant :
 - 1 coffret électrique étanche avec un différentiel 40A/30 MA;
 - 1 disjoncteur 10A dédié à l'éclairage 100W
 - 1 disjoncteur de 16A associé à une prise de courant 2200W
 - 2 socles de prises femelles monos semi-étanche 10 A ;
 - 1 armature LED raccordée sur une rallonge ;

Autres informations :

Le candidat retenu sera l'organisateur de cet événement. De ce fait, il sera responsable de faire les déclarations et demandes nécessaires auprès de la Ville et des autres institutions (par exemple en cas de vente d'alcool, d'utilisation d'amplificateur sonore sur la voie publique, accès à l'aire piétonne de véhicule ou autre) et d'assurer la manifestation. Il ne sera pas nécessaire de prévoir un dossier pour la commission de sécurité car les chalets ne seront pas des Établissements Recevant du Public (ERP) et la Ville prendra à sa charge les vérifications de bon montage et électriques nécessaires.

Un état des lieux sera fait avec l'organisateur avant et après chaque installation. L'organisateur réalisera un état des lieux avec ses exposants.

Redevance :

Il a été acté que seuls les chalets occupés feront l'objet d'une tarification.

Le tarif proposé du chalet au conseil municipal de juillet 2025 DL.2025-207 était de **115€ /jour d'exploitation**. Il est possible que ce tarif soit réévalué pour l'année 2026 et les années suivantes.

Les chalets tenus par des exposants internationaux venant de villes jumelées seront exonérés de la redevance de l'occupation de l'espace public La redevance appliquée en 2025 d'après la délibération DL.2025-207 était de **83,80€/jour d'exploitation**. Il est possible que ce tarif soit réévalué pour l'année 2026 et les années suivantes.

Celui-ci inclut :

- La mise à disposition des chalets (24h avant la date d'ouverture), montés et équipés comme décrit ci-dessous :
- Le gardiennage de 21h à 9h, les soirs où de la marchandise sera dans les chalets ;
- L'électricité ;

- La redevance d'occupation de l'espace public (sauf pour les chalets tenus des exposants internationaux venant de villes jumelées avec la Ville ou pour des stands représentants ces Villes tenus par l'organisateur)

Critères d'attribution :

1- Mémoire technique présentant la prestation proposée avec photos des stands 60 %

Critères pris en compte dans la notation (à titre indicatif) :

- Les dates et horaires proposés.
- Présentation de photos de stands qui pourront être présents sur le marché.
- Les animations proposées type « inauguration », animation musicale....

2- Expériences professionnelles et références pour mobiliser ce type d'exposant et pour organiser ce type d'événement 30%

3- Limitation de l'impact environnemental 10%

Les candidatures sont à déposer à l'adresse suivante :

Mairie d'Aix en Provence

Direction événementiel

Monument Joseph Sec

6/8 avenue Pasteur

13100 AIX EN PROVENCE

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES 10 juillet 2026 à 16h délai de rigueur

Les candidats devront présenter un dossier de candidature comprenant notamment :

- Un extrait "Kbis" du Registre du Commerce (pour les Sociétés) ou extrait D1 du Répertoire des Métiers (pour les artisans) daté de moins de trois mois ou Récépissé de déclaration au JO et statut (pour les associations)
- Une attestation d'assurance
- Copie de la pièce d'identité du ou des gérants(s) mentionné(s) sur le Kbis ou du Président de l'association